

HORAIRE DE L'ENTRÉE PROGRESSIVE AU PRÉSCOLAIRE 2024-2025

L'entrée à la maternelle est une étape très importante dans le cheminement scolaire des enfants. Ainsi, elle doit se faire *graduellement* afin de permettre à l'élève une meilleure adaptation à son nouveau milieu de vie (environnement physique différent, multiples intervenants, nouveaux amis, appropriation des routines, etc.).

Par conséquent, l'entrée progressive des élèves de la maternelle s'échelonne sur une période de 3 jours, selon les modalités suivantes :

JOURNÉE	AVANT-MIDI	GROUPE	APRÈS-MIDI	GROUPE
Jeudi 29 août	de 8 h 15 à 9 h 15	A	de 9 h 45 à 10 h 45	B
Vendredi 30 août	de 7 h 50 à 10 h 17	A	de 12 h 40 à 15 h 05	B
Mardi 3 septembre	de 7 h 50 à 10 h 17	A et B	de 12 h 40 à 15 h 05	Congé

À compter du mercredi 4 septembre, l'horaire régulier débute :

Avant-midi ☺ 7 h 50 à 10 h 17

Après-midi ☺ 12 h 40 à 15 h 05

Pour les enfants ayant droit au transport scolaire, le départ du service de garde vers les autobus s'effectuera selon l'horaire du primaire: 11 h 15 (AM) et 15 h 05 (PM)

Lors de la première journée de l'entrée progressive (29 août) nous demandons qu'un adulte soit présent avec votre enfant pour la première heure en classe.

Veillez noter que le service de garde de l'école est ouvert, sans frais supplémentaire, en dehors des heures de l'horaire progressif pour les élèves qui y sont inscrits. Si votre enfant reste à l'école entre 10 h 17 et 11 h 15, et qu'il doit prendre l'autobus pour aller dîner à la maison, les coûts associés seront défrayés par le transport scolaire.

Approuvé lors du Conseil d'établissement du _____.